

Edito

Les périodes électorales sont, en général, peu propices aux luttes sociales. Pourtant, ces dernières semaines, les mobilisations, n'ont pas manqué. Dans la santé, aux Finances, comme dans l'ensemble du secteur public, la mise en place des 35 heures donne naissance à de nombreux conflits. La question des salaires est toujours d'actualité, tant pour les fonctionnaires que dans les entreprises privées : là aussi, différentes grèves ont éclaté. La défense des retraites, en dépit du recul tactique du Medef, reste un dossier revendicatif central autour duquel la mobilisation entamée dans les manifestations du mois de janvier doit s'amplifier. Malgré la « reprise » annoncée, les chômeurs (ses) demeurent (trop) nombreux ; aucune revalorisation de leurs indemnités, ni des minima sociaux, n'est prévue, même si l'Unedic annonce de nouveaux excédents.

Certains, au lendemain des élections municipales, semblent découvrir que les choix économiques et sociaux du gouvernement de la « gauche plurielle » ne conviennent pas aux attentes du monde du travail... Pour notre part, nous l'avons dit et redit : les politiques économiques et sociales suivies par les différents gouvernements se caractérisent par une forte continuité ; c'est le libéralisme aux postes de commande !

Les turbulences électorales vont se poursuivre avec, en perspective, les présidentielles et législatives de 2002... Mais nous savons que pour gagner sur nos revendications et imposer des choix sociaux plus solidaires et moins libéraux, c'est d'abord sur notre travail syndical et sur nos luttes que nous devons compter ! ■

Solidaires

Expressions Solidaires n° 8

Rapport Pisani-Ferry

contre l'emploi

pour la précarité



Union
syndicale G10
Solidaires

Le journal de l'Union Syndicale/G10 « Solidaires » - n° 8 - mars 2001 - 5 F

En bref

Danger : rapports...

Les rapports sur la politique économique se multiplient. Fin février, deux rapports ont été rendus publics : celui du CERC présidé par Jacques Delors et celui de la fondation Jean-Jaurès, proche du PS. Ils succèdent au rapport Pisani-Ferry (sorti fin 2000) rédigé dans le cadre du Conseil d'analyse économique (CAE), rattaché au Premier ministre. Un rapport qui préfigure semble-t-il le contenu de la campagne présidentielle de 2002 du candidat Jospin. D'ores et déjà, sa mesure phare, le crédit d'impôt, est appliquée par le gouvernement sous le nom de « prime pour l'emploi » (PPE). Ces trois rapports se rejoignent dans une conception sociale-libérale des orientations à mettre en œuvre dans les années à venir. D'où l'importance d'analyser, de « décrypter » ces mesures, pour en comprendre les conséquences et les effets pervers...

Qui est Pisani-Ferry ?

Ex-membre du cabinet de D. Strauss-Kahn, il est membre du Conseil d'analyse économique (CAE) du Premier ministre. Un organisme qui regroupe des économistes d'origines diverses, qui, à quelques exceptions près, partagent sur le fond une même vision, très marquée par les conceptions libérales.

A lire

La Note n°6 (dont nous nous sommes largement inspiré pour rédiger ce dossier) réalisée par la Fondation Copernic - mars 2001 - 20 F

Pour commander cette note : Fondation Copernic
Tél. 01 42 03 03 13 - Email : copernic2@wanadoo.fr

2

Pisani-Ferry Un rapport cc

Le rapport Pisani-Ferry confirme les trois présupposés sur lesquels repose la doctrine « sociale-libérale » mise en œuvre par la gauche au pouvoir. Le premier est celui qui lie étroitement coût du travail et emploi. Tout le rapport Pisani-Ferry est porté par l'idée qu'il faut continuer à faire baisser le coût du travail pour promouvoir l'emploi. Pourtant, aucune étude n'a démontré sérieusement le bien fondé de cette idée.

Le second est celui d'une séparation stricte entre l'économique et le social. Aux entreprises de contribuer à la croissance en maximisant leurs profits, à l'Etat de penser les plaies infligées au tissu social par les orientations des entreprises. Le troisième présupposé touche au partage de la valeur ajoutée, la richesse produite, entre salaires et profits. La part des salaires a continué à baisser en 2000, prolongeant ainsi le mouvement de la décennie précédente. Pisani-Ferry préconise la poursuite de la modération salariale. Est-il acceptable d'entériner pour l'avenir la baisse considérable (environ 10 points) de la part des salaires dans la richesse créée subie au cours des vingt dernières années, alors que dans le même temps la productivité du travail augmentait de plus de 50 % ?

Les propositions sont dans le droit fil de ces présupposés : continuer à faire baisser le coût du travail, en accroître la flexibilité et en augmenter pour l'avenir la durée. Ces mesures sont présentées comme des conditions pour faire baisser le chômage et éviter les pénuries de main-d'œuvre par une offre de travail adéquate afin que la croissance puisse se poursuivre. Cette analyse est pourtant totalement erronée.

Quelle pénurie de main d'œuvre ?

Hormis certains secteurs aux conditions d'emploi particulièrement pénibles et mal rémunérées, les pénuries de main-d'œuvre relèvent pour l'essentiel du fantasme patronal. Pisani-Ferry est obligé de reconnaître que, si les patrons disent avoir des difficultés de recrutement, c'est qu'après une période de fort chômage, les entreprises ont perdu l'habitude d'un marché du travail normalement tendu. Il ne tire pourtant aucune conclusion de ce constat. Comment d'ailleurs affirmer qu'il existe des tensions sur l'offre de travail alors même que les salaires continuent à croître moins vite que la productivité et que les entreprises continuent à recruter des jeunes diplômés pour des postes sous qualifiés ?

La croissance a eu comme moteur principal les exportations et une augmentation de la consommation. Celle-ci est due à un gain de pouvoir d'achat des ménages, en lien avec la baisse de l'inflation alors même que les salaires individuels ont stagné. Le nombre plus important que prévu de création d'emplois est dû à la conjonction d'une croissance

non anticipée par les entreprises et de la mise en place des 35 heures. Continuer à entretenir une demande forte et à baisser le temps de travail est donc décisif si l'on veut voir la croissance se poursuivre et le chômage décroître.

Donner tous les pouvoirs à la BCE

L'appréhension du cadre européen par Pisani-Ferry n'est pas plus satisfaisante. Il reconnaît, certes, que le processus qui a mené à la création de l'Euro a créé « un choc de demande négatif » qui a été à la source de la faiblesse de la croissance en Europe pendant cette période. Néanmoins, il ne tire là aussi aucune conclusion de cette analyse, bien au contraire. Ainsi, il affirme que « c'est à la BCE (Banque centrale européenne) qu'il convient de piloter la de-

mande globale à l'échelle de la zone ». Que cette proposition revienne à confier à la BCE la totalité de la politique économique au mépris des droits démocratiques des citoyens dont les votes seraient vidés de sens ne semble pas lui poser problème. Que cela soit en contradiction avec les Traités européens qui ne donnent à la BCE, et cela est déjà énorme, que le contrôle de la politique monétaire et la responsabilité de la lutte contre l'inflation à l'air de la laisser de marbre. Que la BCE, obsédée par le chiffre magique de 2% d'inflation et par le mythe de l'Euro fort, ne puisse que brider la demande ne semble pas l'inquiéter.

Le crédit d'impôt comme modèle....

Le crédit d'impôt est la mesure phare proposée par le rapport.

Il est censé répondre au problème des « trappes à inactivité » et inciter les allocataires de minima sociaux à reprendre un travail, car actuellement, pour un Rmiste, la reprise d'emploi procurerait un gain extrêmement faible. Pisani-Ferry s'appuie sur des études à la méthodologie fort contestable qui estiment « faible » un gain de 1000 francs par mois. On croit rêver ! Pisani-Ferry connaît-il les conditions de vie des Rmistes pour affirmer que 1000 francs supplémentaires par mois ce n'est rien ? A vouloir trop démontrer, Pisani-Ferry ne montre que sa méconnaissance de la pauvreté.

De plus, l'emploi ne peut se réduire à une question financière. C'est aussi un statut social, un mode de reconnaissance par la société. C'est ce qui explique que, comme est bien obligé de le constater Pisani-Ferry, « nombreuses sont les personnes qui travaillent ou qui recherchent un emploi alors que leur intérêt pécuniaire direct serait de ne pas le faire ».

Ce constat est d'ailleurs celui de toutes les études qui ne parviennent pas à mettre en évidence l'effet désincitatif au travail qu'auraient les minima sociaux. L'exemple des USA est d'ailleurs parlant : la mise en place d'une formule de crédit d'impôt n'a eu qu'un effet marginal sur l'offre de travail, inférieur à 0,5 pour mille du total de l'emploi.

Les baisses de cotisations sociales n'ont pas prouvé leur efficacité

La baisse des cotisations sociales est une constante des politiques gouvernementales. Son efficacité en matière d'emploi fait officiellement l'objet d'un large consensus, mais n'est pas démontrée. Les « évaluations » de création d'emplois vont de 250 000 à 800 000, mais aucune étude sérieuse ne le prouve.

Les seuls outils empiriques permettant d'évaluer l'impact réel d'une baisse du coût du travail sont les modèles macroéconomiques, du type de celui de l'OFCE (« Mosaïque ») : or depuis la fin des années 80, ces outils ne parviennent plus à mettre en évidence un impact significatif. Mais pourquoi ne dispose-t-on pas d'évaluations basées sur l'observation des évolutions effectives de l'économie française ? Pisani-Ferry invoque le caractère trop récent de ces mesures. En réalité, on dispose bien d'évaluations assez précises et rigoureuses, mais uniquement pour la mesure la plus récente, la réduction du temps de travail. En revanche, rien pour les allègements de cotisations : le « recul temporel » est pourtant aujourd'hui de huit ans depuis les premières mesures de la loi

Giraud de 1993...

Peut-on croire que des mesures qui coûtaient 40 milliards F en 1998, et qui vont s'élever jusqu'à 105 milliards en 2005, n'aient encore fait l'objet d'aucune évaluation sérieuse ? Ne serait-ce pas plutôt que les tentatives d'évaluations, qui ont forcément eu lieu, se sont révélées peu concluantes, et donc non publiables étant donnés les enjeux politiques ? On est en droit de se poser la question quand on sait le plaisir qu'auraient eu l'INSEE ou la Direction de la Prévision à publier de tels résultats, confirmation du bien-fondé d'une des politiques les plus chères à leur cœur. Il ne s'agit pas de nier par principe que les exonérations sur les bas salaires aient pu avoir un effet sur l'emploi. Au moins un effet semble d'ailleurs clairement avéré, c'est le développement du temps partiel : ces exonérations étaient en effet conçues par les pouvoirs publics – et perçues par les entreprises – comme avantageant clairement l'emploi à temps partiel par rapport à l'emploi à temps plein. Le développement du temps partiel a dégradé la qualité des emplois, mais aussi indiscutablement accru

Contre l'emploi

Un plein emploi précaire

La proposition de crédit d'impôt éclairce ce qu'entend Pisani-Ferry quand il parle de plein emploi. L'emploi dont il s'agit ici, ce n'est pas l'emploi à temps plein, c'est l'emploi à temps partiel, au demi-SMIC, qu'il faut rendre plus attractif avec le crédit

La répartition des gains de productivité

Pour Pisani-Ferry, il ne faut pas toucher à la répartition entre salaires et profits ; c'est ce postulat qu'il adopte aussi bien lorsqu'il recommande la modération du pouvoir d'achat salarial et lorsqu'il préconise d'ici quelques années d'augmenter de nouveau la durée du travail. Depuis deux décennies, le partage de la valeur ajoutée s'est fait au détriment des salaires et à l'avantage des profits. La réduction de la part salariale a été obtenue par deux moyens : l'augmentation du chômage et la stagnation des salaires. Dans le rapport Pisani-Ferry réapparaît l'idée selon laquelle la RTT constituerait un palliatif pour partager la pénurie d'emplois, en période de fort chômage, mais qu'il faut abandonner dès que la croissance repart. La reprise de la croissance depuis trois ans, les taux d'autofinancement excédant en moyenne les 100% depuis plus d'une décennie et les profits records engrangés par les principaux groupes industriels et financiers autorisent une progression du pouvoir d'achat salarial sans crainte pour la compétitivité des entreprises. Et le retard accumulé par ce pouvoir d'achat justifie pleinement un rattrapage qui ne peut passer, après vingt ans d'austérité, que par la hausse des salaires, prioritairement en bas de la hiérarchie. Si les gains de productivité ne peuvent être utilisés ni pour financer les futures retraites supplémentaires nécessaires avec le vieillissement démographique, ni pour réduire le temps de travail en vue d'accroître le temps libre et favoriser l'emploi, ni pour augmenter les salaires, ni pour financer de nouvelles dépenses collectives, alors à quoi doivent-ils être utilisés ? La réponse est immédiate : à augmenter les profits financiers.

d'impôt. Avec cette mesure, c'est la question de la norme d'emploi qui est posée, c'est la lutte contre la précarité qui est oubliée. Car, de fait, une telle mesure favorisera l'essor des bas salaires, les employeurs se sentant d'autant plus encouragés dans ce choix que l'Etat apportera un complément financier. De plus, ce type de mesures risque bien encore une fois d'affaiblir la place des femmes sur le marché du travail en favorisant à nouveau l'emploi à temps partiel : si, dans un couple, avec deux emplois à bas salaires, il faut un temps partiel pour bénéficier du crédit d'impôt, devinez qui prendra le temps partiel ? et qui en subira toutes les conséquences négatives...

Le compromis social-libéral

Tout cela dessine un projet de société bien précis. C'est Michel Rocard qui, voulant défendre le crédit d'impôt, l'a explicité le plus clairement, tañçant au passage la « timidité conceptuelle » (sic) de ses camarades : « Pourquoi dès lors refuser l'amortisseur de souffrance sociale que lui-même (Milton Friedman) avait jugé nécessaire de lui adjoindre (au cruel néolibéralisme) puisqu'il avait compris la cruauté sociale de ce qu'il proposait » (Le Monde 12/01). Ainsi se dessine le contour que les sociaux-libéraux présentent comme un nouveau compromis social : liberté d'action totale pour le capital quel qu'en soit le coût humain ou écologique, mesures d'accompagnement sociales ou environnementales prises en charge par la collectivité pour en atténuer les effets les plus visibles.

Un véritable compromis social serait d'une toute autre nature. Il supposerait de limiter les droits liés à la propriété du capital et, a contrario, de redonner au Code du travail un pouvoir contraignant pour limiter les marges de manoeuvres des entreprises face à leurs salariés qui devraient alors bénéficier de droits nouveaux. Il supposerait aussi que soit rétablie une norme de progression salariale identique à celle de la productivité et que soit entamée une lutte sans merci contre la précarité en faisant de l'emploi stable à plein temps la norme de référence. Bref, il s'agirait de rééquilibrer les rapports entre salariés et employeurs. Il est clair que cette perspective est étrangère à Pisani-Ferry et aux sociaux-libéraux.

Parole à

SUD EtudiantEs

Reconstruire les solidarités dans et hors la fac

dans la foulée de l'hiver 1995...

L'histoire de Sud-étudiant commence en 1995. Salariés et étudiantEs sont dans la rue. Mais la mobilisation étudiante est peu encouragée par les syndicats étudiants Unef et Unef-id. On voit même un service d'ordre venir affronter une coordination étudiante sous prétexte qu'elle ne serait pas légitime ! Dès lors, le milieu syndical étudiant est en crise.

Nous, on regardait déjà avec envie ce qui se passait du côté des salariés, notamment du côté des drapeaux Sud, et on se prenait à rêver d'une structure similaire chez les étudiantEs. Alors, devant des situations explosives et des explications trop vives dans les syndicats étudiants, le choix de quitter ces structures s'avère inévitable et l'aventure de SUD-étudiant peut commencer.

Quelles sont les priorités de SUD EtudiantEs ?

Trois grandes préoccupations sont présentes : la défense et le renforcement du service public, l'exigence de démocratie (interne et externe) ainsi que la liaison avec les salariés et le mouvement social.

La mayonnaise prend vite malgré les difficultés et les embûches pour construire un nouveau syndicat, mais aujourd'hui la petite fédération des syndicats SUD-étudiant est présente sur une vingtaine de sites universitaires.

Sud EtudiantEs

23 rue de la mare

75020 Paris

Tel :

0144 62 13 21

06 75 14 29 20

Email :

sudetudiant@ras.eu.org

L'histoire se nourrit aussi des luttes qui ont suivi : les sans-papiers, les chômeur-es, les mobilisations contre la mondialisation libérale et contre la criminalisation des luttes. Il s'agit de reconstruire les solidarités qui permettent la lutte, dans et hors de la fac, de faire des ponts là où les idéologies libérales ont construit des guettos, de comprendre que les attaques menées contre telle ou telle filière, tel ou tel aspect de la vie des étudiantEs touchent aussi d'autres personnes mais ne sont pas sorties de nulle part. En conséquence de quoi rien n'est fatal. Faire comprendre ça c'est déjà beaucoup !

Le combat est inégal : contre nous la charge libérale est forte et l'éducation n'est nullement protégée contre les appétits capitalistes. Il faut réduire les coûts, faire main basse sur un marché éducatif florissant, former une main d'œuvre qualifiée employable à bon marché et peu revendicative... Que répliquer ?

La démocratisation et le service public servent de boussole. Les enjeux seront donc éducatifs et pédagogiques (réflexions sur le contenu et la méthode des enseignements, les budgets alloués à la recherche publique/privée, les critères de « rentabilité » selon les filières), mais aussi sociaux et culturels (quelle aide sociale ? Bourses, allocation d'étude ou

salaires sociaux articulés à la notion de répartition comme l'est encore la retraite ?).

Pourquoi avoir rejoint l'Union syndicale-G10 Solidaires ?

Nous articulons nos revendications globales aux autres catégories sociales pour avoir plus de force, mais c'est aussi au jour le jour que se gagne la crédibilité syndicale : être un outil pour les luttes, au service des étudiantEs.

Rejoindre l'Union syndicale G10 Solidaires a donc été un choix important. Il ne suffit pas de créer des liens pour qu'ils existent. C'est un riche travail d'apprentissage mutuel, de confrontation réciproque et de luttes communes. Cet engagement interpro illustre notre souci d'être de plein pied dans la société et dans ses luttes : pas juste à côté ou écartés du débat et des enjeux, mais en résonance avec les préoccupations d'un milieu étudiant de plus en plus salarié, précaire, flexibilisé.

On parle de réunification du syndicalisme étudiant ?

A l'heure où est mise en avant la réunification des UNEFs, où l'UNEF-ID absorbe ce qu'il reste de son concurrent historique et impose majoritairement un projet syndical de « co-direction » qui entérine doucement les orientations libérales à l'œuvre, nul doute que ce projet s'avère être en complète opposition avec notre orientation. Mais l'émission du syndicalisme étudiant en plusieurs structures (issues de l'UNEF) ne nous satisfait pas. C'est pourquoi nous voulons avancer concrètement dans la mise en place d'un pôle qui au minimum résiste encore, au mieux serait capable de libérer durablement le bulldozer libéral en pariant sur les solidarités.

En 2 mots

Contre le PARE

L'Union syndicale-G10 Solidaires a déposé une requête en annulation contre le PARE, devant le Conseil d'Etat. Les associations de chômeurs en ont fait de même. Cette requête devrait être traitée avant la mise en place du PARE, le 1er Juillet.

Avec la Confédération Paysanne

Les manifestations de Montpellier, en Février, en soutien aux militants de la Confédération Paysanne, ont été un vrai succès. Plus de 20 000 personnes étaient présentes au «carnaval» contre la mondialisation libérale et contre la répression. Notre cortège était nombreux, dynamique et coloré.

Des peines d'emprisonnement fermes ont été requises contre certains des inculpés : il s'agit de réprimer tous ceux qui remettent en cause l'ordre établi, même si leur action était non-violente et collective... Il faut sanctionner les meneurs ! La Confédération Paysanne, et avec elle le Comité de soutien national, refuse que ses militants soient sanctionnés et pris en otage. Tous les recours juridiques seront utilisés, mais il faut poursuivre la solidarité. Il s'agit aussi de renforcer le combat contre la «marchandisation du monde» : le 17 avril, journée mondiale de lutte des paysans, devrait permettre d'organiser partout des actions contre les OGM, pour le droit à une nourriture saine et à la sécurité alimentaire.

AARRG !!!

Vous les avez peut être aperçus à Montpellier, tout de blanc vêtus... Ils, et elles, ont décidé de créer un réseau nommé Apprentis Agitateurs pour un Réseau de Résistance Globale : il s'agit de créer un réseau de jeunes pour la construction de nouvelles luttes...

Pour en savoir plus, consultez leur site : www.aarrg.org

4

Recherche PDG Coréen

L'Union syndicale-G10 Solidaires a apporté son soutien à la délégation de syndicalistes coréens de la KCTU, venue en France pour rechercher leur patron, l'ex PDG de Daewoo. Kim Woo-Joong est responsable de malversations estimées à 35 milliards de dollars. En fuite depuis plus d'un an, il a trouvé, entre autres refuges, une cosse villa niçoise ! La délégation voulait alerter l'opinion publique et interpeller le gouvernement français sur la présence sur son territoire de cet individu ; cette action a aussi permis d'obtenir enfin que le Gouvernement Coréen délivre un mandat d'arrêt international contre Kim Woo-Jong. En Corée, la répression s'intensifie face aux luttes des salariés de Daewoo qui refusent les 1750 licenciements annoncés le 16 février, condition mise par General Motors pour un rachat ! La mondialisation libérale implique des restructurations, des licenciements massifs et la remise en cause des acquis sociaux. A nous d'y opposer une autre mondialisation, celle des luttes et des solidarités !

Pour les retraites

Les importantes manifestations de Janvier sur les retraites ont contraint le Medef à prolonger le dispositif actuel de deux ans... Mais sa volonté reste entière de revenir sur le droit à la retraite à 60 ans, le niveau des pensions et les régimes spéciaux. Il faut donc amplifier la mobilisation : nous proposons de préparer une manifestation nationale à Paris un week-end.

Les 35 h dans la Fonction publique

La revendication d'une réduction du temps de travail, massive, générale, et rapide, a été portée par tous les syndicats et fédérations de l'Union syndicale-G10 Solidaires. Nous demandons une loi cadre fixant le principe de 32 heures hebdomadaires, sans perte de salaires, avec les créations d'emploi correspondantes. Et cela, pour tous les salariés, ceux du privé, comme ceux du secteur public.

La loi Aubry I de Juillet 98 et la loi Aubry II votée le 15 décembre 99 étaient loin de répondre à nos revendications. Les discussions ouvertes, à la suite de cette loi, dans le secteur privé ou certains secteurs publics (la SNCF, la Poste, France Telecom...) ont souvent conduit à des conflits où nous avons été très présents.

Un accord illégitime Dans le Fonction Publique, un accord cadre a été

Solidarité contre les trusts

L'Afrique du Sud s'est donné les moyens législatifs en 1997 de procurer à sa population, à des prix raisonnables, des traitements contre le Sida et autres maladies infectieuses. Depuis 1998, les trusts de la pharmacie bloquent la législation sud-africaine au prétexte que cela « lèse les droits sur les brevets ». Ils ont déposé plainte et le procès est en cours à Prétoria. Depuis 1998, 400 000 Sud-Africains sont morts de maladies liées au Sida ; les prix élevés interdisent aux patients les plus pauvres l'accès aux médicaments. Le Syndicat SUD Aventis-Rhone Poulenc Biochimie d'Elbeuf mène campagne pour exiger que la direction d'Aventis retire sa plainte immédiatement et sans condition.

Pour toute information, SUD Aventis Rhone Poulenc : 02 35 87 39 25 sud.rpb@wanadoo.fr

transmis aux organisations syndicales début 2000. Il faisait, certes, référence aux 35H, mais en complétant par une référence à une durée annuelle de 1600H. Cette notion permet toutes les interprétations en terme d'annualisation du temps de travail et l'introduction de plus de flexibilité ; de plus, ce texte exclut toute idée de créations d'emplois correspondants.

Cet accord n'ayant reçu l'aval que de la CFDT, c'est par un décret du 29 août 2000 que la mise en œuvre de l'ARTT est programmée (négociations par administration) et applicable dans la Fonction publique (hors l'Education nationale) au 1er Janvier 2002.

Ce décret (n°2000-815, paru au J.O du 29/08/2000) va servir de cadre national aux discussions engagées ministère par ministère. Le gouvernement espère aboutir à des accords cadres au cours du deuxième semestre 2001 pour une application effective des 35 heures début 2002.

Flexibilité annoncée Nous avons critiqué ce décret, dont le contenu avait été rejeté par toutes les organisations, hormis la CFDT : l'instauration d'un décompte annuel du temps de travail ne peut qu'ouvrir la voie à l'annualisation et à la flexibilité des horaires ; l'absence de création nette d'emploi en compensation de la réduction du temps de travail ne favorise pas la lutte contre le chômage et implique une intensification du travail pour les agents ; enfin, il y a un risque de remise en cause de certains types d'horaires.

Des négociations placées sous le signe des conflits Le début de l'année 2001 a vu s'ouvrir les négociations dans différents secteurs.

Le 2 mars, une première réunion initiée en Ile-de-France, a permis de faire un état comparatif des différentes situations auxquelles les syndicats de l'Union syndicale-G10 Solidaires sont confrontés. Le constat a révélé que si les pratiques des directions étaient semblables, les rythmes étaient différents. Plusieurs conflits sont en cours, aux Finances, à la Cul-

ture, à l'ANPE...

Les syndicats Fonction Publique et assimilés de notre Unions syndicale portent des revendications similaires en matière de réduction du temps de travail.

Coordonner les lites Ils vont maintenant s'efforcer de coordonner leurs luttes pour peser plus efficacement contre le Décret du 25 août 2000 : pour une réduction effective et importante, sans flexibilité ni dégradation des conditions de travail, et avec des créations d'emploi.

Organisations nationales membres de l'Union syndicale/ Groupe des 10

- SNABF : Syndicat national autonome de la Banque de France
Tel. : 01 42 92 40 25
- SNAPCC : Syndicat national autonome des personnels des chambres de commerce - Tel. : 01 42 01 07 23
- SNJ : Syndicat national des journalistes - Tel. : 01 42 36 84 23
- SNMSAC : Syndicat national des mécaniciens au sol de l'aviation civile - Tel. : 01 48 53 62 50
- SNUCCRF : Syndicat national unitaire de la concurrence, consommation, répression des fraudes
Tel. : 01 43 56 13 30
- SNUDDI : Syndicat national unitaire des douanes et droits indirects
Tel. : 01 44 64 64 18
- SNUJ : Syndicat national unifié des impôts - Tel. : 01 44 64 64 44
- SU : Syndicat unifié des Caisses d'épargne - Tel. : 04 67 91 85 76
- SUD-Aerien - Tel. : 01 41 75 20 85
- SUD-ANPE - Tel. : 05 62 11 51 15
- SUD-CAM Solidaires-Unitaires-Démocratiques Crédit Agricole Mutuel
Tel. : 04 90 87 03 97
- SUD-Collectivités territoriales
Tel. : 05 62 48 51 41 et 03 87 37 58 48
- SUD Santé-sociaux -
Tel. : 01 40 33 85 00
- SUD-Culture : Tel. : 01 40 20 57 06
- SUD-Education : Tel. : 01 41 75 20 85
- SUD Chimie/Pharmacie :
Tel. : 01 69 04 71 09
- SUD-PIT : Solidaires-Unitaires-Démocratiques La Poste et France Télécom
Tel. : 01 44 62 12 00
- SUD-Rail : Tel. : 01 43 89 95 29
- SUD-Rural : Ministère de l'Agriculture
Tel. : 05 61 02 15 31
- SUD-Travail : Ministère du Travail
DRTEF 66 rue de la Mouzaïa 75019 Paris
- SUPPER : Syndicat unitaire pluraliste du personnel (métallurgie)
Tel. : 01 34 59 77 73
- SU au Trésor - Solidaire-Unitaire au Trésor : Tel. : 01 43 56 31 41
- USPNT : Union syndicale du personnel navigant technique
Tel. : 01 45 60 03 99
- SDB BNP : 01 40 14 17 58
- SUD Banques : 06 86 82 60 60
- SUD Mutualité : 01 40 43 34 97

Expressions solidaires
Journal édité par l'Union syndicale - G10 «Solidaires»
Redaction : 80, 82 rue de Montreuil - 75011 Paris
Tel. : 01 43 73 91 94
Fax : 01 43 73 91 95
Directrice de publication : Annick Coupe
Commission paritaire et ISSN : 1104505397
Dépôt légal : à parution
Imprimerie : Rotographie à Montreuil-sous-Bois (93)